



Rupture conventionnelle / Chomage et Retraite

Par ROMY

Bonjour,

A ce jour j'ai 137 trimestres et j'ai 59 ans. Pour prétendre à une retraite à taux plein, il faudrait que je travaille jusqu'à 67 ans.

Je voulais savoir à quel moment il faudrait que je fasse ma demande de rupture et comment être sûr d'avoir les indemnités de chômage jusqu'à mon taux plein pour la retraite.

Comment je peux calculer le montant des indemnités chômage, le but étant bien sûr que ces indemnités soit supérieures au montant de la retraite proposé entre 62 et 66 ans

Merci à vous pour votre réponse

Par Henriri

Hello !

Romy vos 3 questions en sous-tendent d'autres dont les déterminants sont plus ou imbriqués et que vous seul(e) détenez... mais voici quelques éléments de réponse à creuser :

1- On peut "demander" une rupture conventionnelle à tout moment mais on n'est pas sûr de l'obtenir car il faut que l'employeur soit d'accord...

2- Simulateur d'indemnité de licenciement :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57308]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57308[/url]

3- Durée de chômage après 60 ans :
[url=https://allocation-chomage.fr/chomage-apres-60-ans/]https://allocation-chomage.fr/chomage-apres-60-ans[/url]

4- Simulateur allocations de chômage :
[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-services-en-ligne/estimez-vos-allocations-chomage.html#]https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-services-en-ligne/estimez-vos-allocations-chomage.html#[/url]

A+

Par ROMY

merci pour votre réponse et les liens envoyés.

Par kang74

Bonjour

Pensez que votre employeur n'a peut être aucun intérêt à vous accorder une rupture conventionnelle et n'hésitez pas à solliciter vos représentants du personnel.

Peut être y a t'il possibilité de retraite progressive ...

Rappel : Pour être indemnisée par Pole emploi, il faut être dans une démarche active de recherche de travail : c'est de plus en plus vérifié .